Merci, Monsieur Tolfo

Travailler avec la Ligue des Droits de l’Homme aurait sans doute été intéressant. Cependant, le BDF n’a jamais eu de contacts avec la Ligue et ne disposait pas de suffisamment de temps pour s’inscrire avec sérénité dans cette collaboration avec un nouveau partenaire.

Il est important que le BDF se positionne par rapport à l’EPU. Nous disposons du temps nécessaire pour analyser le Rapport officiel de la Belgique de 2013 et pour produire une contribution écrite du BDF pour le 22 juin 2015.

## Cette manière de procéder est celle que le BDF avait utilisée précédemment dans le cadre de processus similaires relatifs à la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), à la Convention pour l’élimination des discriminations à l’encontre des femmes (CEDAW) et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).*

## Nous vous invitons à prendre connaissance de ces rapports en suivant le lien suivant : <http://bdf.belgium.be/fr/themes/human_rights.html>

## Le BDF ne manquera pas de prendre contact avec la Ligue des Droits de l’Homme pour la suite du processus.

## Bien à vous

## Pierre Gyselinck, Président et Gisèle Marlière, Secrétaire générale

## Belgian Disability Forum asbl

## \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

>> De : Flavio Tolfo [mailto:flavio.tolfo@skynet.be] Envoyé : vendredi

>> 27 mars 2015 10:08 À : info@bdf.belgium.be Cc : 'Anne Ketelaer';

>> Cinzia Agoni-Tolfo Objet : FW: Modalités EPU à transmettre au BDF et

>> résumé réunion LDH du 24/3/15

>>

>> Bonjour,

>>

>> La Ligue des Droits de l'Homme est conviée à remettre au conseil de l'ONU son rapport (EPU, Examen Périodique Universel) concernant les Libertés Fondamentales et le respect de Droits de l'Homme en Belgique.

>> Le GAMP, membre du BDF, a été invité à joindre cet effort (voir détails ci-dessous) pour le volet concernant le handicap de Grande Dépendance.

>> Etant donné le rapport alternatif rédigé récemment par le BDF sur la mise en œuvre par la Belgique de la convention ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD), il me semble opportun d'inviter le BDF à s'associer à cet effort.

>> La présentation des priorités et recommandations du BDF sous l'angle des Droits de l'Homme ne peut que renforcer la légitimité de notre démarche et la visibilité de notre action.

>> L'investissement requis est probablement minime puisqu'il s'agirait de transmettre les recommandations déjà disponibles dans le rapport alternatif.

>> Merci de marquer rapidement votre décision

>>

>> Bien à vous

>>

>>

>> Flavio Tolfo

>>

>> Président

>> Les Briques du GAMP asbl

>> Groupe d’Action qui dénonce le Manque de Places pour personnes avec

>> handicap mental de grande dépendance

>>

>> Clos du Bergoje 20

>> 1160 Auderghem

>> 02/673 03 12

>> 0473 / 52 86 18

>> info@lesbriquesdugamp.be

>> [www.lesbriquesdugamp.be](http://www.lesbriquesdugamp.be)

>>

>>

>>

>>

>> -----Original Message-----

>> From: Anne Ketelaer [mailto:anne.ketelaer@gmail.com]

>> Sent: jeudi 26 mars 2015 14:16

>> To: Cinzia Agoni Ceretta; <flavio.tolfo@skynet.be>; Corine Jamar;

>> Maria McGavigan; Abdel Kajjal; servicesocial@gamp.be;

>> <mgmcgavigan@gmail.com>; Marilou; Flora Arrabito;

>> <lespilotis.briat@gmail.com>; Brigitte Ullens; Anne Philippot;

>> communication@gamp.be; Claire Borchgraeve

>> Cc: Anne

>> Subject: Modalités EPU à transmettre au BDF et résumé réunion LDH du

>> 24/3/15

>>

>>

>> Suite à la réunion de ce mardi 24 mars au siège de La Ligue des Droits de L'homme, le Gamp a été convié autour de la table afin de participer à la remise d'un rapport dans le cadre de l'EPU ( Examen périodique universel) devant le Conseil de l'ONU et ce, pour la matière spécifique du handicap.

>>

>> Cet examen rappelle aux Etats membres leur responsabilité de respecter pleinement et de mettre en œuvre tous les droits de l’homme et libertés fondamentales. L’objectif ultime de l’EPU est d’améliorer la situation des droits de l’homme dans tous les pays et de traiter des violations des droits de l’homme, où qu’elles se produisent.

>>

>> Les modalités pratiques de l'exercice sont :

>>

>> un texte de 5 pages maximum comprenant 2815 mots avec une brève présentation de l'ASBL ou de l'ONG qui rédige ce rapport en page de garde.

>>

>> (Si 2 associations s'unissent sur le même thème, elles peuvent aller jusqu'à 10 pages).

>>

>> Ce rapport doit contenir :

>>

>> 1/ une description de la situation générale, 2/ des textes juridiques ou autres (presse) sur lesquels on se base, 3/ les recommandations à formuler à l'Etat Belge dans le domaine.

>>

>> Les deadlines sont les suivants :

>>

>> 1/ remise du plan ce 3 avril 2015 à La Ligue Des Droits de l'Homme

>> afin de le partager avec toutes les autres associations qui

>> contribuent à l'exercice dans les autres domaines et de voir s'il y a

>> des recoupements éventuels à faire (ex : handicap et logement),

>>

>> 2/ le 29 mai 2015 : remise du rapport complet à compléter

>> éventuellement avec les autres associations,

>>

>> 3/ le 22 juin 2015 : remise du rapport définitif

>>

>> En janvier 2016, l'Etat Belge passe son examen devant les autres États faisant partie du Conseil.

>>

>> Bien à vous tous.

>>

>> Anne

>>

>>

>> Anne Ketelaer

>> Legal Counsel & Vice-President Delphus asbl-vzw Conseillère CPAS -

>> OCMW Raadslid Membre du GAMP Avenue Maurice César, 86

>> B-1970 Wezembeek-Oppem

>> Belgium

>> GSM : +32-476.64.24.49

>> [www.delphus.be](http://www.delphus.be)

>> [www.gamp.be](http://www.gamp.be)

>>

>>

>> <BE UPR Rapport mi parcours sept 2013.pdf>